



pension de réversion

Par **Lamiss1965**, le **30/06/2023** à **16:17**

Bonjour

Mon ex conjoint né en 1953' était polypensionné il a eu sa retraite en Novembre 2014 ,il a demandait sa retraite des caisses de retraite suivantes la cnav ou carsat la MSA ,et la SSI ou la RSI en plus deux caisses de retraite complémentaire.

Suite à son décès j'ai déposé un dossier de demande de pension de réversion,et je me rendait compte qu'il est soumis à la régimes LURA ,et maintenant ka caisse qui gère mon dossier à chaque fois que je les contacte ils disent qu'ils sont en attente du réponse de la MSA ET SSI

Ma question est ce que c'est légal de soumettre la retraite de mon ex conjoint à LURA alors que celle-ci est non rétroactive dois je réclamer ça car le traitement de mon dossier est en ralentit

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **30/06/2023** à **18:55**

Bienvenue

Vous pourriez essayer d'adresser une réclamation au médiateur de la CNAV.